

Développement durable au Service des Bâtiments Programme de formation interne

Thème:
**ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS D'AUTRES CANTONS:
L'EXPÉRIENCE DU CANTON DE BERNE**

Compte-rendu de la conférence-débat du 20 novembre 2002

Introduction

M. Perrette introduit les représentants de l'Office des constructions du canton de Berne: MM Martin Vogel, adjoint de l'architecte cantonal, responsable de la section management de projets, et Bruno Rankwiler, son collaborateur. L'idée était celle d'un échange avec des collègues d'autres cantons; la ville et le canton de Genève avaient été sollicités mais ne sont pas disponibles cette fois. *M. Perrette* pose quelques questions de base, concernant la mission légale de l'Office, les raisons et les modalités de l'intérêt pour le développement durable, les engagements qui ont été pris, les directives et incitations données aux mandataires, sur l'existence d'une démarche et, enfin, sur leur avis quant au programme développé au Service des Bâtiments.

M. Vogel expose que l'Office compte 55 personnes, gère 2'000 bâtiments, dont la valeur d'assurance à neuf atteint 5 milliards de francs, y compris l'Hôpital de l'île pour 1 milliard de francs et les écoles cantonalisées (1 autre milliard). L'Office est en pleine transformation, ce qui crée remises en question et incertitudes. De nouveaux concepts apparaissent, qui se traduisent notamment par la présence, au sein de l'état-major, d'une unité de controlling avec une économiste d'entreprise. Il y a exigence de transparence dans l'exploitation des biens immobiliers. Cette approche plus analytique conduit à renforcer les exigences de gestion. L'Office a plusieurs "clients" importants, comme l'Instruction publique, avec les bâtiments universitaires et des HES, et les écoles professionnelles et gymnasiales (les écoles primaires étant dans la compétence des communes), la Santé (les hôpitaux), la Justice (les prisons).

La réorganisation couvre également des enjeux tels que centralisation versus décentralisation, centres de gestion, recherches de synergies, la collaboration interdépartementale. Il y a eu récemment séparation entre construction et entretien. Il est trop tôt pour faire un bilan, mais pour *M. Vogel* le risque est patent que les sujets importants soient évincés par les sujets urgents. Par ailleurs, le poids de l'écologie dans la société a diminué, le soutien politique par conséquent également, cependant la nouvelle cheffe du Département est très engagée sur ces questions. Dans le cadre de la réorganisation de l'Office des constructions, le mandat environnement et écologie a été redéfini. Un SME (Système de management environnemental) est également mis en place, et l'accent mis sur les matériaux et l'énergie dans la construction.

Dans ce secteur, cinq points méritent d'être mis en évidence pour la présentation de ce jour:

- 1) L'existence de services spécialisés
- 2) Les fiches CFC (Codes de frais de construction)
- 3) Les éco-devis
- 4) L'énergie
- 5) Le contrôle des cahiers de charge avant mise en soumission.

1) L'existence de services spécialisés

Il appartient aux chefs de projets de consulter sur une base volontaire les spécialistes qui existent pour l'énergie et pour les matériaux dans les divers groupes qui constituent l'Office (construction, rénovation, entretien, etc.).

2) Les fiches CFC (Codes de frais de construction)

Ces fiches, adaptées de celles établies par la ville et le canton de Zurich, ont été remaniées par Mme Jutta Schwarz et mises à jour dans le cadre du projet éco-devis. Par rapport aux fiches

zurchoises, qui sont des recommandations, il s'agit ici de fiches obligatoires, qui s'imposent aux entreprises.

Pour les mises en soumission, un bilan fait en 2001 a montré que ces fiches ont été ajoutées aux dossiers dans 70% des cas et ont été retournées contresignées comme partie du contrat par l'entrepreneur dans la moitié des cas, ce qui donne un taux de réponse effectif d'un tiers.

3) Les éco-devis

Eco-devis est imposé dans toutes les soumissions; par contre le CAN n'est pas obligatoire. Cependant, les chefs de projet appliquent éco-devis de façon très variable.

4) L'énergie

Les exigences sont celles de la législation cantonale sur l'énergie et des directives, et un niveau élevé est imposé aux collectivités publiques. Ces normes prennent en comptes les coûts externes, à ajouter au coût de l'énergie de façon à corriger la situation du marché où le prix des énergies non-renouvelables est trop bas. Pour l'entretien, il est possible de restituer un bilan énergétique aux utilisateurs, par un système de contrôle centralisé.

5) Le contrôle des cahiers de charge avant mise en soumission

Le temps manque pour un contrôle systématique des cahiers de charge, et la compétence pour ce faire n'existe pas non plus toujours auprès des chefs de projets. Il faut trouver des solutions pour résoudre cette difficulté.

M. Rankwiler indique que les fiches techniques sont là pour être appliquées. La mise en place d'un SME selon la norme ISO 14'001 assure la prise en compte des paramètres environnementaux au niveau de la gestion et de l'organisation, selon les 4 étapes du SME: "plan", "do", "check", "act" ("projeter et réaliser", "mettre en œuvre", "mesurer et évaluer" et "revoir et améliorer"). Un tel SME n'exige pas d'être certifié ni d'avoir accompli ISO 9'000 préalablement, bien que cela puisse aider, dans la structuration et la définition des processus. La phase "Projeter et réaliser" correspond à la définition des objectifs en matière environnementale, la phase "Mettre en œuvre", à l'intégration de ces objectifs au système qualité, la phase "Mesurer et évaluer" au contrôle de l'obtention des objectifs, et la phase "Revoir et améliorer" à la revue de l'efficacité du tout, ceci en boucle en continu. **L'Office vise la certification d'ici le printemps 2004**, et en attend une crédibilité accrue, en particulier vis-à-vis du public, des mandataires, des politiques, etc.

S'agissant des directives, les objectifs énergétiques ont été validés par le Conseil exécutif, et visent à une réduction des besoins d'énergie des bâtiments dans la construction, l'exploitation et la démolition. Il s'agit de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les objectifs sont, d'ici 2011, de réduire la consommation de chaleur de 10%, de stabiliser la consommation électrique à la valeur 2001, d'augmenter la part des énergies renouvelables, y compris les énergies récupérées des usines d'incinération comptabilisées à contre-valeur de 70%, dans le chauffage de 22% à 30%, de passer de 0,1% à 0,5% pour la production d'électricité dans les petites centrales hydroélectriques et le photovoltaïque.

Un instrument dans ce sens est la comptabilité énergétique, indiquant les quantités et les lieux de la consommation. Le standard Minergie est adopté pour une rénovation ou une construction nouvelle s'il permet d'être réalisé sans impliquer trop de plus-values. Ces objectifs adoptés voici une année semblent réalistes, sauf pour la stabilisation de la consommation d'électricité au niveau 2001, au vu du développement de l'informatisation et des équipements de bureau.

Questions

- Le service de l'énergie est-il dans le même Département?

Il est bien dans le même Département mais pas dans le même Office.

- Comment s'effectue le passage entre les directives et la mise en pratique?

Un outil dans ce dessein est le SME; un autre la structure d'accompagnement des projets, avec les répondants pour l'environnement dans chaque section (entretien, construction, etc.).

- Les chefs de projet ont-ils aussi à disposition des répondants pour l'énergie?

Oui, au service de l'énergie.

- Il existe des directives et une législation cantonale sur l'énergie, y a-t-il des dispositions semblables pour les matériaux?

La loi postule l'exemplarité écologique des maîtres d'ouvrage publics, et la cheffe du Département y veille particulièrement.

- Comment se passe l'articulation entre les CFC et les éco-devis?

Ce sont deux générations différentes de spécifications, deux systèmes qui se superposent; il faudrait pouvoir les coordonner, et un projet existe à ce propos, mais ce ne sera pas facile.

- Y a-t-il des directives générales pour les mandataires?

Pas pour l'instant.

- Cela n'avait-il pas existé?

La ville de Berne avait produit 4 cahiers techniques, sur l'énergie, les matériaux, etc.

- Existe-t-il un cahier de charges pour la conception, au départ des projets?

Des éléments dispersés existent, mais pas de fiche de synthèse; on vise à la faire.

- Quel message est transmis aux mandataires extérieurs? Y a-t-il un manuel à leur intention?

On leur donne les directives énergétiques, qui existent sur Internet, ce qui donne déjà une idée des objectifs poursuivis.

- Comment situer l'écologie dans le cadre du développement durable? Quid des volets économiques et sociaux?

Dans la construction, l'écologie est le facteur le plus important, mais cela dépend des phases, elle est importante surtout au niveau de la phase d'exécution.

- Quelles expériences ont-elles été faites avec SNARC?

Il n'y a eu que deux concours avec cette méthode, il faut encore l'introduire. Le facteur-clé est l'homme, tous les textes ne sont rien si on ne les applique pas.

- Un tiers de réponses effectives sur les CFC, cela signifie-t-il un grand facteur de résistance? De quel ordre, pour quels motifs? Peur de la nouveauté, désaccords avec le fond, limites du système?

Tout cela ensemble, et il est difficile de prendre en compte l'ensemble des dispositions. Après tout, un tiers de succès, c'est déjà cela!

M. Perrette tient à remercier au nom de tous les deux collègues bernois d'avoir accepté de présenter leurs activités alors qu'ils sont en période de réorganisation et en s'exprimant en notre langue! Il remercie de même les représentants de la Ville de Lausanne et du canton de Neuchâtel de leur participation active et attentive.

Perspectives

- Il est frappant de voir les convergences et les différences entre les démarches des cantons de Berne et de Vaud.

- Parallélismes: difficultés, lenteurs, incompréhensions, faible taux de retour (33%).

- Différences: la vision du facteur humain, perçu semble-t-il par les collègues bernois comme un facteur qui peut être perturbateur alors qu'au sein du Service des Bâtiments on insistera plutôt sur le rôle de la personne pour humaniser le règlement, donner et assumer la synthèse finale. Différences aussi sur le rôle de l'écologie, certes facteur central des démarches actuelles car les aspects économiques et sociaux sont depuis longtemps pris en compte, ou devraient l'être. Mais on ne le formulerait pas ainsi et situerait l'effort principal non pas au niveau de la mise en œuvre, mais à celui de la conception du projet.

- **Particulièrement stimulant: le rôle de la structure avec les experts internes à disposition, la précision des directives énergétiques, la recherche de fiches de synthèse pour divers types d'utilisateurs, l'approche à travers un SME.**